



Règlement intérieur des stages USSA

L'USSA organise pendant certains congés scolaires des stages pour les enfants de 6 à 12 ans. Ces stages ont pour objet une initiation à différentes disciplines dans un but non compétitif, en toute sécurité, avec un encadrement adapté et diplômé.

1 - Modalités d'inscription

Les inscriptions sont prises directement au secrétariat de l'USSA. Aucune réservation ne sera prise par courriel ou téléphone.

Le dossier d'inscription se compose :

- de la fiche d'inscription à nous retourner signée **par un parent ou représentant légal**
- du programme détaillé du stage
- du projet pédagogique et éducatif
- du présent règlement intérieur

Une inscription ne sera validée, dans la limite des places disponibles, qu'après réception de la fiche d'inscription dûment remplie et du règlement du coût du stage dans sa totalité.

2 - Assurances, responsabilités

L'USSA a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités.

La responsabilité des parents pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux ou s'il blessait un autre enfant. Une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages pour les activités extra scolaires doit être souscrite par les parents.

3- Garderie

L'USSA ferme ses portes à 18h00 en formule garderie. En conséquence, les parents prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants, ou les faire récupérer par une personne majeure autorisée, avant l'heure de fermeture.

4 - Objets de valeur

Les objets de valeur sont interdits, notamment les téléphones portables, consoles de jeu, bijoux etc. L'USSA décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets personnels.

5 - Santé

Les intervenants ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou soins particuliers sauf si l'enfant bénéficie d'un PAI (protocole d'accueil individualisé) mis en place en accord avec un médecin. Les PAI scolaires ne sont pas valables.

Suivant les indications figurant sur la fiche d'inscription, les responsables du stage seront habilités à prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la santé de l'enfant : appel des services compétents (SAMU, Pompiers, ...). Les familles ou responsables des enfants seront immédiatement prévenus.

6 - Règles de vie

Dans le cas où l'enfant, par son comportement, mettrait en danger sa sécurité et celle d'autrui ou viendrait à perturber de manière répétée le bon déroulement des activités, et après discussion avec les parents, l'équipe d'encadrement se réserve le droit de procéder à la fin de la journée à son exclusion temporaire ou définitive du stage. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être effectué.

7 - Remboursement - Annulation

L'USSA se réserve le droit d'annuler un stage dans le cas d'un nombre insuffisant de participants. Les inscriptions éventuellement perçues sont alors intégralement remboursées.

En cas de désistement du participant :

- plus de 30 jours avant le début du stage => remboursement intégral.
- entre 30 et 10 jours avant le début du stage => remboursement à 70 %
- moins de 10 jours avant le début du stage => remboursement à 40 %

L'inscription à un stage s'entend pour une semaine complète. Un stage suivi partiellement ne fera l'objet d'aucun remboursement des jours d'absence éventuels.